

#### Le Président de l'Université de Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ; Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ; Vu la délibération n°2016-30 en date du 9 mai 2016 et portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours

#### **ARRETE**

**Article 1**<sup>er</sup>: La liste des membres de jury de l'UFR Sciences Pharmaceutiques pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

## **Membres permanents**

Président :

Matthieu JUSTE, Maître de Conférences en Immunologie parasitaire, Université de Tours

<u>Assesseur universitaire</u>:

**Stéphanie GERMON**, Maîtresse de Conférences en Sciences biologiques, fondamentales et cliniques, Université de Tours

Assesseur Professionnel:

Bertrand MOINET, Coordonnateur Global Quality & Risg - SANOFI

### Master Biologie - Santé - Parcours : Gestion et Qualité des Risques en Santé

# **Membres mobiles**

Rapporteur universitaire:

**Jackie VERGOTE**, Maitresse de conférences en Sciences Physico-Chimiques et Ingénierie appliquée à la santé, Université de Tours

Rapporteur professionnel:

Géraud PAPON, Créateur et Dirigeant SH Consulting - CHRU Tours

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 05/06/2023

SIRET SS 193 708 005 00478 - SIRET Ets 193 708 005 00486 - NACE 8559 A
Organisme de formation continue déclaré à la Préfecture d'Indre-et-Loire depuis 1982 sous le n° 24 37 P 0004 37







